



## Revente maison non habitée

Par **Didi 88**, le **28/07/2023** à **10:39**

Bonjour,

mon conjoint a acheter une maison en 2021 (nous n'étions pas ensemble). Il n'as encore jamais vécu dedans. Il a décidé de tout refaire, tout casser. Hors les travaux sont à l'arrêt, il n'arrive plus à avancer avec le travail (il fait les travaux seul). C'est un très gros budget donc compliqué pour avancer. J'aimerais savoir peut il l'a revendre ? Pour qu'on puisse racheter une maison ensemble.

On nous a dit qu'il ne pouvait pas revendre si il n'as pas vécu dedans car les impôts risquent de lui prendre une grande partie de la vente. Est ce vrai ?

Par **Marck.ESP**, le **28/07/2023** à **11:28**

Bonjour

C'est bien entendu faux.

S'il y a impôts, ce sera sur la plus value réalisée, à condition qu'il en existe une après déduction des frais d'acquisition et factures de réparation (les heures de travail effectuées par lui ne sont pas prises en compte)..

Par **yapasdequoi**, le **28/07/2023** à **11:42**

Bonjour,

N'importe quel bien peut être vendu, même s'il est inhabité ou inhabitable. Il sera vendu "en l'état".

S'il y a une plus-value, celle ci est taxable (avec un abattement pour durée de détention), mais vu l'état il est possible que le prix de vente soit assez peu supérieur au prix d'achat, déduction faite des matériaux engagés (avec justificatifs), mais pas de la main d'oeuvre puisqu'il a fait lui même ses travaux.